

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Procédure adaptée

Département de publication : 34
Type de marché : FOURNITURES & SERVICES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)
M. le Président du SYMBO
130 chemin des Merles
34400 LUNEL e-mail : secretariat@sympo.fr

Type d'organisme : Autorité régionale ou locale

OBJET DU MARCHÉ

Intitulé : SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR - Prestations d'animations pédagogiques

Ces prestations concernent en période initiale l'année scolaire 2021/2022 et seront menées dans le cadre du PAPI 2019-2024 du Bassin de l'Or.

Type de prestations : Marché public de services

Lieu d'exécution : Bassin versant de l'étang de l'Or (composé d'un territoire de 31 communes dans le département de l'Hérault).

L'avis concerne : Un accord-cadre à bons de commande.
Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : N°2021M500

La présente consultation est passée selon les dispositions de la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande (articles L2125-1, R2121-8, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique).

Nature et étendue des prestations :

La prestation s'inscrit dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Bassin de l'Or (2019-2024). L'axe 1 du PAPI « **Amélioration de la connaissance et de la prise de conscience du risque** » vise à renforcer la conscience et la culture du risque sur son territoire. La sensibilisation scolaire aux risques d'inondation fait l'objet de l'action 1.5 de ce programme.

La prestation prévoit la réalisation d'animations pédagogiques dans les établissements scolaires du bassin versant de l'Or, afin de sensibiliser les scolaires aux risques d'inondations encourus sur le territoire. Les

risques abordés concernent les phénomènes de débordement des cours d'eau tout autant que la submersion marine, la montée de l'étang de l'Or ou le ruissellement.

Le contenu de la prestation concerne :

- la réalisation d'animations pédagogiques **dans les établissements scolaires** du périmètre du Syndicat du Bassin de l'Or (Symbo) afin de sensibiliser les enfants au risque inondation et aux milieux aquatiques.

Objectifs quantitatifs :

L'objectif visé pour la période initiale du marché (année scolaire 2021-2022) est de sensibiliser une trentaine de classes de cycle 3, à raison d'1 jour par animation sur le risque inondation ainsi qu'une dizaine de classes sur le fonctionnement des cours d'eau.

Nomenclature communautaire (CPV) :

Classification principale :

- 92000000 - Services récréatifs, culturels et sportifs
- 92331210 - Services d'animation pour enfants

Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques - Code NUTS : FRJ13 - Hérault

Prestation divisée en tranches : non

Des variantes seront-elles prises en compte ? : non

Prestations Supplémentaires Eventuelles ? : non

Durée de l'accord-cadre :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

Montant mini et maxi :

Le montant annuel hors taxes des commandes est défini comme suit :

- Pas de seuil annuel minimum
- Pas de seuil annuel maximum

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique (mono-attributaire).

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigées :

Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Fonds propres ou subventions. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :

La forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue : Français

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- | | |
|--|-----|
| 1) qualité technique de la note méthodologique : | 30% |
|--|-----|

- 3) profil et organisation de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation : 20%
4) moyens matériels et supports pédagogiques : 10%
- Prix des prestations : 40 %

Mode de passation : Procédure Adaptée

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de remise des offres : 24/09/2021 à 16h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

CONDITIONS ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises doivent remettre leur offre de façon dématérialisée à l'adresse suivante :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées auparavant pour les réponses sur support papier. **Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.**

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent avis d'appel public à la concurrence est diffusé sur le site Internet du Symbo [http://www.etang-de-l-or.com/marches_emplois.htm] et sur <http://www.midilibre-marchespublics.com> .

Le dossier de consultation des opérateurs économiques est téléchargeable gratuitement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Le site est libre d'accès. Les soumissionnaires ont la possibilité d'y consulter le présent AAPC, de retirer le DCE dans son intégralité. Aucune demande de dossier sur support physique papier n'est autorisée.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme AWS à l'adresse :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Une réponse sera alors adressée, toujours via la plateforme AWS, à toutes les entreprises qui se seront identifiées lors du retrait du DCE, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER

Tél : +33 467548100 Fax: +33 467547410

e-mail:greffe.tamontpellier@juradm.fr

En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence : avant la conclusion du marché (Référé précontractuel, article L.551-1 CJA), et après la conclusion du marché (référé contractuel articles L.551-13 à L.551-23 CJA). Recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (jurisprudence Tropic Travaux). Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants CJA) dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/08/2021